



Signature des premiers Emplois de Solidarité de la Région des Pays de la Loire

Favoriser la cohésion sociale et lutter contre les discriminations

DOSSIER DE PRESSE

Communiqué de presse p.2

En savoir plus :

Les Emplois de Solidarité, pour qui ? Pour quoi ? Comment ? ..p.3

L'Engagement régional pour l'égalité des droits et la lutte contre les discriminations..... p. 4

Angers Loire Métropole apporte son soutien au secteur de l'insertion.....p. 6

.....

CONTACTS PRESSE

Nadia Hamnache : 02 28 20 60 62 – 06 77 66 11 16
nadia.hamnache@paysdelaloire.fr

Corine Busson-Benhammou: 02 41 05 40 33 – 06 12 52 64 98
corine.busson-benhammou@ville.angers.fr

Angers, le 1^{er} février 2012

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Favoriser la cohésion sociale et lutter contre les discriminations

Signature des premiers Emplois de Solidarité de la Région

Parce que les discriminations peuvent se concentrer dans des zones fragiles du territoire, la Région des Pays de la Loire a lancé fin 2011 la création de nouveaux Emplois de Solidarités. Ce dispositif est une action phare de l'Engagement régional pour l'égalité des droits et la lutte contre les discriminations, plan d'actions pour la période 2012-2016, adopté le 27 janvier 2012 par le Conseil régional.

« La Région des Pays de la Loire a placé au cœur de son action le lien social, le respect de l'autre et le sens du vivre ensemble. Nous souhaitons aujourd'hui réaffirmer notre volonté de mettre les solidarités au centre de nos principes d'action et d'agir au plus près des populations des territoires prioritaires (urbains et ruraux). Ce dispositif viendra notamment renforcer l'action régionale en faveur de publics potentiellement discriminés et pour lesquels l'accès aux droits fondamentaux doit être renforcé » explique **Jacques Auxiette**, Président du Conseil régional des Pays de la Loire.

Contribuer au développement du tissu social sur les territoires prioritaires

Créés au sein d'une association ou d'un organisme de l'économie sociale et solidaire, en partenariat avec les collectivités locales, ces emplois ont vocation à favoriser, entre autres, la cohésion sociale entre les habitants, la redynamisation des quartiers sensibles, la mixité sociale. Ils concernent :

- les quartiers urbains identifiés dans les Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) ;
- les territoires, ruraux et périurbains, poursuivant des efforts significatifs en matière de logements sociaux.

Premiers emplois à Angers, accompagner les habitants dans l'amélioration de leur cadre de vie

Les premiers emplois créés avec Angers Loire Métropole dans le cadre de ce nouveau dispositif concernent :

- un poste d'animateur technique porté par l'association Passerelle.
- un poste d'animateur travaux « Rénov'Appart » porté par la Régie de quartiers d'Angers.

En effet, la Régie de quartiers d'Angers et l'Association Passerelle ont mis en place le projet Rénov' appart qui consiste à accompagner des chantiers de réhabilitation de logements de familles (locataires du parc social en situation de précarité : minima sociaux, travailleurs pauvres, familles et personnes isolées, familles monoparentales, personnes psychologiquement fragiles...) sur des quartiers prioritaires de l'agglomération angevine (Mollerie-Lorette, Verneau et Monplaisir).

Les familles bénéficiaires de cette action sont partie prenantes dans la mise en place du projet d'amélioration de leur cadre de vie. Elles sont initiées et soutenues techniquement dans le cadre de la réalisation des travaux, grâce aux deux emplois de solidarité. Durant les chantiers, ce support permet de mettre en place un accompagnement social lié au logement. Des ateliers d'apprentissages vont également s'ouvrir cette année. Animés en alternance par les deux salariés en Emplois de solidarité ils seront accessibles aux familles bénéficiaires des chantiers pour leur initiation mais aussi à tous les habitants des quartiers souhaitant acquérir des techniques pour rénover, améliorer et entretenir leur logement.

« Cette action illustre concrètement ce que nous souhaitons apporter avec ce dispositif d'emplois de solidarité ancrés dans les territoires. Avec ce projet nous allons permettre à la fois une dynamisation des quartiers, une mixité des populations et la création de solidarités de proximité. C'est notre volonté de soutenir pleinement les acteurs associatifs qui œuvrent pour le développement de la cohésion sociale » conclut **Frédéric Béatse**, Maire d'Angers.

CONTACTS PRESSE

Nadia Hamnache : 02 28 20 60 62 – 06 77 66 11 16
nadia.hamnache@paysdelaloire.fr

Corine Busson-Benhammou: 02 41 05 40 33 – 06 12 52 64 98
corine.busson-benhammou@ville.angers.fr

En savoir plus : les Emplois de Solidarité

Pour qui ?

- Les nouveaux Emplois de Solidarité seront concentrés en priorité **sur les territoires des quartiers urbains et territoires périurbains** dits prioritaires identifiés dans les Contrats Urbains de Coésion Sociale (CUCS.), soit **64 quartiers prioritaires répartis sur les 9 agglomérations de la région** : les agglomérations nantaise, nazairienne, angevine, choletaise, saumuroise, lavalloise, mancelle, yonnaise et fontenaisienne.
- Par ailleurs, **les territoires non reconnus** comme quartiers prioritaires par l'ANRU, mais **ayant engagé des efforts importants en matière de cohésion et de logement social** pourront également bénéficier d'Emplois de Solidarité. La liste des communes éligibles est mise à jour annuellement et est présentée sur le site Web de la Région, rubrique Solidarités (www.paysdelaloire.fr/politiques-regionales/solidarites). Pour l'année 2012, ce sont ainsi 63 communes qui ont été identifiées. Ces territoires représentent près de 35 % de la population ligérienne.

Pour quoi ?

Les nouveaux emplois doivent permettre un développement d'activités dans le champ des solidarités et de la lutte contre les discriminations.

Les projets doivent bénéficier à la fois :

- aux territoires prioritaires (développement de la cohésion et de la mixité sociale, redynamisation des quartiers...)
- aux populations y vivant (intégration et accompagnement des populations potentiellement discriminées, amélioration de l'accueil des personnes en situation de handicap, programmes d'actions en direction de la jeunesse...).

Sont favorisés : les projets relatifs à la prévention santé, à l'intégration du handicap, à la citoyenneté, à la diversité, à la politique de la ville (emplois d'animateur, de coordinateur, de concepteur-développeur, de conseiller et d'encadrement d'équipe, etc.). Les projets culturels et sportifs pourront également être accompagnés dans la mesure où ils poursuivent une dimension de solidarité

Comment ?

Une animation régionale de l'analyse des projets territoriaux

La Région se propose d'engager avec les collectivités un travail d'analyse des besoins partiellement ou non couverts à ce jour pour mieux connaître les problématiques sociales inhérentes à chaque territoire (accueil de personnes étrangères, scolarisation de jeunes en situation de handicap...). Grâce à ces éléments de diagnostic, les collectivités seront en mesure de sélectionner les projets qui correspondent aux besoins de leurs territoires et au dispositif régional d'Emplois de Solidarité.

Modalités de financement

Répondant aux mêmes conditions financières que celles des Emplois Tremplins pour le Territoire, l'engagement de la Région couvre une période de 5 ans. La participation régionale suit les modalités suivantes :

- 1ère année : 60 % du SMIC chargé,
- 2ème année : 60 % du SMIC chargé,
- 3ème année : 55 % du SMIC chargé,
- 4ème année : 45 % du SMIC chargé,
- 5ème année : 35 % du SMIC chargé.

La création de ces Emplois de Solidarité s'inscrit dans un partenariat renforcé entre la Région et les collectivités qui sont également appelées à les cofinancer. Chaque projet d'Emploi de Solidarité soutenu par la Région intègre la participation financière d'une autre collectivité de l'ordre de 20 % minimum sur les deux premières années, variable sur les 3 dernières années.

**Engagement régional
pour l'égalité des droits
et la lutte contre les discriminations**

2010

Novembre : installation du comité de pilotage et lancement du comité scientifique « Egalité »

Décembre : création du fonds régional de lutte contre les discriminations

2011

Février : première conférence régionale en présence d'Eric Molinié Président de la Halde

Mars-avril : réunion du comité politique et du comité scientifique

Fin avril : prise en compte des préconisations relatives à l'Egalité issues des 22 groupes de travail réunis pour élaborer les 3 schémas régionaux

Mai à septembre : mise en place de commissions de travail spécifiques : Education, Emploi - Formation, Territoires

Octobre : rédaction de l'Engagement régional pour l'égalité des droits et la lutte contre les discriminations

2012

23 janvier : Nomination d'une **députée régionale** incarnant la démarche de lutte contre les discriminations : **Martine Buron**, ancienne conseillère régionale, ancien maire de Châteaubriant et députée européenne, Présidente de la Maison de l'Europe de Nantes

27 janvier : présentation et adoption de l'Engagement régional pour l'égalité des droits et la lutte contre les discriminations

1er février : signature des 1ers Emplois Solidarités

13 février : signature de Convention de partenariat emblématique entre la Région et le Défenseur des droits

L'Engagement régional pour l'égalité des droits et la lutte contre les discriminations, principes.

« Lorsque la légitimité à intervenir existe, lorsque le besoin d'agir s'impose, il est de la responsabilité de la Région de passer à l'action » explique Jacques Auxiette, Président du Conseil régional des Pays de la Loire.

Le respect des droits de l'Homme est au cœur des cadres réglementaires, tant internationaux, européens que nationaux. Pourtant, la crise économique, environnementale et sociale a accentué les inégalités et les discriminations entre individus. Dans ce contexte, la Région a décidé de réaffirmer sa volonté d'œuvrer en faveur de l'égalité réelle entre tous les citoyens. Au-delà de son droit à agir en la matière la Région s'en est fait un devoir en cohérence avec les valeurs qu'elle porte : solidarité, ouverture, volonté et goût d'entreprendre, équilibre.

Résultat d'une démarche de concertation lancée en 2010, **L'Engagement régional pour l'égalité des droits et la lutte contre les discriminations comprend plus de 70 mesures**. Le champ d'intervention potentiel en matière de discriminations et d'égalité étant vaste, la Région a choisi à la fois de veiller à l'effectivité du principe de non-discrimination dans les 18 critères définis par la loi, mais aussi d'**avoir une action volontariste dans un ensemble de domaines** qui touchent particulièrement les Ligériens tels que **la discrimination territoriale**.

Sensibilisation à la lutte contre les discriminations, promotion de la diversité et de la mixité, accueil de jeunes en situation de handicap, soutien à l'égalité hommes/femmes, conditionnalité « anti-discrimination » des aides aux entreprises, soutien aux services publics de proximité, aux services de santé, au logement social, à l'accessibilité technique et tarifaire des transports régionaux... représentent quelques unes des actions concrètes de cet engagement présenté au vote de l'assemblée ce 27 janvier 2012..

« *Le pacte républicain dans lequel est assurée l'égalité de tous les citoyens devant la loi, sans distinction d'origine, de race ou de religion, ne doit pas être traduit uniquement au niveau national. Il prend également corps dans les actions impulsées par les territoires et les acteurs locaux.* » précise Frédéric Béatse, Vice-président du Conseil régional en charge des solidarités.

Des outils et des instances pour agir - Martine Buron, déléguée régionale aux droits

- Création de la **Coordination ligérienne de l'égalité** (la « Clé ») qui aura une fonction d'autorité pour lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité des droits. Cette instance régionale sera un **espace de réflexion et d'échanges s'appuyant sur une conférence régionale, un comité scientifique et des instances participatives existantes**.
- Nomination d'une **déléguée régionale** incarnant la démarche de lutte contre les discriminations : il s'agit de Martine Buron, ancienne conseillère régionale, ancien maire de Châteaubriant et députée européen, Présidente de la Maison de l'Europe de Nantes
- **Convention de partenariat emblématique entre la Région et le Défenseur des droits**, signature le 13 février 2012 avec Dominique Baudis
- Développement d'un **réseau régional** d'accès et de défense des droits

Prévenir les discriminations pour promouvoir le droit à toutes les réussites des jeunes en formation initiale

Par la transmission des savoirs, des connaissances et des valeurs, l'éducation contribue à l'apprentissage du vivre ensemble. Elle conduit à l'autonomie en forgeant l'esprit critique et la citoyenneté, dans l'école mais également en dehors des murs et du temps de l'école. **La Région veut permettre à chacun d'exercer sa citoyenneté, dans le respect de toutes les diversités et jouer pleinement son rôle, en étant un contributeur des réussites éducatives de tous les jeunes, sans exception.**

- **Promotion de la diversité et la mixité** dans les parcours de formation initiale et professionnels
- Action en faveur des jeunes lycéens, apprentis et étudiants en **situation de handicap**
- **Soutien des projets de poursuites d'études supérieures** pour des publics potentiellement discriminés

*En 2011, la Région a soutenu 17 projets de lutte contre les discriminations portés par les lycéens et apprentis
322 apprentis et plus de 1000 lycéens ont bénéficié d'une aide sociale en 2 ans
356 jeunes en situation de handicap bénéficient d'un accompagnement individuel dans le cursus scolaire*

Actionner les leviers de la formation, de l'emploi et de l'entreprise pour lutter contre les discriminations et reconnaître la diversité des talents professionnels

L'emploi est la première cause des discriminations à l'aune des réclamations reçues auprès de la HALDE.

- Favoriser l'**égalité d'accès aux parcours de formation et professionnels**
- Intégrer la lutte contre les discriminations durant les temps de formation
- **Valoriser la diversité des talents** et des projets portés par les publics
- Encourager et accompagner les entreprises dans leur stratégie de promotion de l'égalité et de la diversité

*En 5 ans, la Région a permis le développement de **1043 emplois tremplins** sur le territoire.
9 000 stagiaires en formation professionnelle dont les frais d'inscriptions sont pris en charge par la Région
En 2 ans (2009- 2010), **777 stagiaires parents isolés ou femmes enceintes seules, ont été soutenus par la Région**
1 502 personnes ont reçu une bourse pour suivre leurs études dans le secteur sanitaire et social en 2011
En 2010, la Région a pris en charge l'intégralité des frais d'inscription de **1 214 personnes** en formation d'aide soignant, auxiliaire de puériculture, ambulancier.*

Défendre l'accès aux droits et aux services des femmes et des hommes en renforçant les solidarités, le lien social et la citoyenneté sur les territoires

Quand le besoin de se loger, celui de se soigner, de se déplacer aisément, voire de pratiquer une activité de loisirs, sportive ou culturelle rencontrent des freins systématiques, il convient de s'interroger sur les conditions d'accès aux services pour chaque citoyen. La Région défend l'idée que ces équipements doivent être au plus proche des habitants sans distinction, et répondre à leurs besoins quotidiens dans un esprit d'égalité d'accès entre les territoires urbains, périurbains et ruraux. La Région agit via la clause de compétence générale dans les secteurs de la **santé**, du **logement**, des **transports**, de la **culture**, des **sports** et des **loisirs**, de manière à rendre un service public adapté aux besoins des territoires.

- Lutter contre les discriminations et les **inégalités territoriales**
- Faire de la **santé un droit accessible à tous**
- Lever les freins d'accès au **droit au logement**
- **Etre mobile** et accéder à l'offre de transport sur le territoire
- Faire de la culture, des sports et des loisirs des secteurs accessibles pour tous
- Encourager et soutenir la lutte contre les discriminations à l'international

*1^{er} février 2012 : signature des 1ers emplois solidarités
66 structures ont été soutenues par la Région pour s'équiper de matériels sportifs adaptés aux situations de handicap
3 674 licenciés en situation de handicap (mental ou moteur) sont aidés par la Région pour la pratique d'un sport depuis 2009
484 jeunes auprès desquels la Région s'est directement porté caution via la Pass logement depuis 2009
22 maisons de santé construites depuis 2007
En 2011, la Région a participé à la construction et à la réhabilitation de **293 logements sociaux** et aidé au réaménagement de **25 quartiers prioritaires**
13 400 demandeurs d'emplois ont bénéficié depuis janvier 2010 de 75% de prise en charge de leurs déplacements par la Région grâce à la carte ACTI.*

Exemplarité et responsabilité au sein même de la collectivité régionale

Le Conseil régional des Pays de la Loire s'engage à poursuivre une démarche d'exemplarité dans ses responsabilités de ressources humaines, de commande publique, de communication interne et externe, et plus généralement de mise en œuvre du service public régional.

- Amplifier les engagements de la Collectivité en matière de **gestion des ressources humaines**
- **Développer une commande publique sociale et responsable** permettant de lutter contre les discriminations
- Proposer des **modes de communication et de démocratie interne** promouvant les valeurs de solidarité et de lutte contre les discriminations
- S'engager sur des conditions d'accueil permettant l'**égal accès de tous les usagers au service public régional**

Angers Loire Métropole apporte son soutien au secteur de l'insertion

Angers Loire Métropole poursuit jour après jour une politique de développement économique énergique à travers l'aide à la création d'entreprises, le développement des parcs d'activité, la valorisation du potentiel touristique, le soutien à l'enseignement supérieur... et notamment par une démarche résolue en matière d'insertion économique avec 2,4 millions d'euros consacrés à l'emploi, l'insertion par l'économie et l'économie sociale et solidaire.

Parce que la mise en commun de toutes les compétences permet d'obtenir de meilleurs résultats, la politique de l'emploi et de l'insertion d'Angers Loire Métropole est menée en partenariat avec la Maison de l'emploi, la mission locale angevine, les collectivités et les associations. Ces synergies se traduisent concrètement par l'embauche de personnes en situation d'insertion, par le soutien en direction des publics les plus fragiles.

Angers Loire Métropole intervient donc activement dans le champ de l'insertion à travers différentes actions, notamment :

- Le soutien aux structures d'insertion au travers de subventions annuelles, d'aide aux projets, d'aide à l'immobilier...
- L'action en faveur des demandeurs d'emploi via le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) ayant pour objet de favoriser l'accès à l'emploi des personnes qui en sont éloignées
- Le soutien de la Mission Locale Angevine
- Le soutien de la Maison pour l'Emploi
- L'intégration et le suivi des clauses d'insertion dans les marchés publics
- L'organisation de temps forts : en 2011, Angers Loire Métropole a notamment organisé le forum des structures d'insertion par l'activité économique qui avait permis la rencontre de l'ensemble des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) de l'agglomération angevine.

Emplois de Solidarité : deux premiers contrats signés sur le territoire d'Angers Loire Métropole

Depuis 2008, la Régie de quartiers d'Angers et l'association Passerelle ont développé chacune leur action d'auto-réhabilitation accompagnée de façon expérimentale dans le cadre du CUCS d'Angers, Trélazé et d'Agglomération.

Depuis 2011, la Ville d'Angers et les autres financeurs de l'action ont souhaité que ce dispositif novateur se pérennise et se développe de façon cohérente sur le territoire. Rénov'Appart est ainsi né.

Le dispositif Emploi de solidarité de la Région porte sur le poste d' « animateur travaux », véritable cheville ouvrière de l'action Rénov'Appart. L' « animateur travaux » a pour mission principale d'apporter son savoir-faire technique aux familles et aux habitants. Il conseille, anime les ateliers d'apprentissage, réalise des travaux avec l'habitant.

Chacune des associations souhaite pérenniser ce poste expérimental en l'inscrivant durablement sur le territoire (CDI et temps plein). Jusqu'à présent, les animateurs techniques étaient recrutés sous statut précaire (CUI-CAE, CDD d'insertion et à temps partiel).

Rénov'Appart ou comment améliorer l'habitat social

Rénov'Appart permet aux locataires d'acquérir des savoirs-faire dans le but d'améliorer leur habitat. En rendant les personnes plus autonomes, Rénov'Appart leur permet de développer leur confiance en eux, de se remobiliser, de devenir acteurs dans leur logement. Pour eux, c'est une porte vers l'insertion ou la réinsertion sociale. La réalisation des travaux dans leur appartement permet également aux locataires de débloquent leurs situations par rapport à leurs parcours résidentiels.

Pour cela, Rénov'Appart utilise deux leviers :

Des chantiers d'apprentissage sous la forme d'ateliers collectifs pour les habitants afin qu'ils développent et partagent leur savoir. Ces chantiers ont lieu deux fois par mois dans un appartement vide mis à disposition par un bailleur social du quartier ;

Des chantiers d'entre-aide au domicile des habitants pour la réfection des tapisseries, des peintures... où l'entourage du locataire (famille, voisins, habitants du quartier) est sollicité afin d'aider la personne dans ces travaux. 30 chantiers annuels sont prévus.

La Régie de quartiers d'Angers interviendra principalement sur Monplaisir et en alternance sur Verneau alors que l'association Passerelle centrera son activité sur le quartier de la Morellerie.

La Régie de quartier de Monplaisir

La Régie de quartiers d'Angers est une association loi 1901, agréée par l'Etat comme Entreprise d'Insertion et Atelier Chantier d'insertion.

Elle œuvre dans les quartiers d'habitat social à la fois pour proposer de l'emploi à leurs habitants, créer du lien social et améliorer leur cadre de vie.

Elle intervient dans les quartiers suivants : Verneau, Belle Beille, Grand-Pigeon, Monplaisir et la Roseraie.

La Régie de quartiers collabore en partenariat avec les collectivités locales, les bailleurs sociaux et les habitants pour intervenir ensemble dans la gestion du territoire.

La Régie de quartiers propose :

- des activités support de l'insertion par le travail (ménage, répurgation, entretien des espaces verts, etc....)
- des actions de médiation : correspondants de nuit
- des services de proximité (laverie conviviale, coursier, aide au bricolage, etc.....)
- des jardins de proximité (jardins collectifs en pieds d'immeuble)

La Régie de quartiers compte aujourd'hui 135 salariés et de nombreux bénévoles, habitants des quartiers cités ci-dessus. Ensemble, ils agissent pour l'amélioration du cadre de vie de ces quartiers.

Elle possède des antennes dans les quartiers de Verneau (antenne et siège), Belle Beille, la Roseraie et Grand-Pigeon.

Contact :

Place de l'Europe

Tel : 02 41 27 37 99

Permanence le mardi de 14h à 17h et le jeudi de 9h à 12h30

L'association Passerelle

L'association Passerelle est née le 19 janvier 1994, avec le souci de venir en aide et d'accompagner des publics qui connaissent des difficultés au quotidien. Les personnes accueillies à l'association Passerelle dans les ateliers de vie sociale trouvent un lieu de rencontre, de travail et d'écoute, ainsi qu'un soutien moral. Les actions permettent aux participants d'être revalorisés et d'affirmer leur personnalité.

En plus des ateliers de vie sociale, des actions permettant de créer du lien social, de briser l'isolement et d'aller vers un mieux être, sont régulièrement mises en place avec l'aide de tous les bénévoles.

En 15 ans, l'Association Passerelle a créé différentes activités toujours dans le but d'améliorer le quotidien et de permettre à des publics ainsi qu'à leur famille d'évoluer plus sereinement.

Passerelle c'est :

- Deux ateliers de vie sociale : Couture-Habillement et Amélioration de l'Habitat,
- Des activités en lien avec les ateliers : retouches pour personnes âgées, à faibles revenus ou handicapées, défilés de mode, fabrication de costumes,
- Des activités de lien social : repas de participants, sorties culturelles, soutien à la langue française,
- Des activités de prévention et de santé : Aquagym, groupe de marche, ateliers cuisine, banque alimentaire,
- Un séjour de vacances de huit jours au bord de la mer,
- Une action d'accompagnement à l'autoréhabilitation : accompagnement de personnes dans la réhabilitation de leur logement.

Ces supports en contribuant au développement du lien social, à la revalorisation et à la dynamisation de la personne, permettent peu à peu aux participants de se reconstruire et de voir l'avenir avec plus d'optimisme en élaborant petit à petit des projets.

Contact

2 square Dumont d'Urville

49000 – ANGERS

02 41 66 69 34